

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

AMENDEMENT

N ° AC65

présenté par

Mme Brulebois, M. Anato, Mme Pascale Boyer, M. Fugit, Mme Genetet, M. Martin,
Mme Mauborgne, M. Pont, M. Simian, M. Testé, Mme Tuffnell et M. Vignal

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.